

velle-Zélande et de l'Australie n'ont pas eu le même avantage d'exporter leur beurre en Angleterre, leur marché naturel, et qui est celui que les Canadiens doivent rechercher pour le surplus de leurs produits. Une fois la grève maritime terminée, le beurre qui avait été gardé dans les entrepôts de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie fut exporté non seulement en Canada mais aux Etats-Unis, en dépit d'un droit de 8c. la livre dans ce dernier pays. J'ai à la main un extrait du *Wall Street Journal* du 6 février 1926, disant que, bien que le gouvernement américain eût protégé ses fabricants de laitages par un droit de 8c. la livre sur le beurre, les importations de ce produit du Danemark, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie nuisent à l'industrie américaine. Le sénateur Schall, représentant du Minnesota, a dit au sénat en présentant une résolution invitant la commission fédérale du tarif à soumettre un rapport immédiat sur son enquête de l'industrie, que les fabricants touchent de 35 à 40 p. 100 de moins qu'auparavant pour leur beurre. Il a déclaré qu'on cherchait à avoir un tarif plus élevé sur ce produit. Evidemment, le droit dont le beurre est grevé n'a pas eu pour résultat l'exclusion de cet article du marché américain. Bien entendu, le beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie a commencé à envahir le marché là où le besoin s'en faisait sentir. Le Canada avait trop vendu; même au mois de décembre nous avons racheté quelque 450,000 livres de beurre canadien de la Grande-Bretagne. Il est donc facile de comprendre pourquoi à cette saison de l'année il y a, comme depuis quarante ans, des importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il a été amplement prouvé que nos amis de la gauche n'ont pas à s'alarmer au sujet de notre industrie laitière, qui a progressé très rapidement. Je dirai même que notre richesse provenant de la fabrication du beurre et du fromage est plus considérable que la valeur globale des produits de nos mines. Comme l'a fait observer le ministre des Finances, il y a un jour ou deux, au lieu de déplorer l'importation de quelques centaines de mille livres de beurre australien au pays, on ferait beaucoup mieux de conseiller à nos fabricants d'améliorer leur produit afin d'assurer son écoulement sur le marché anglais où le surplus du beurre canadien se vend en concurrence avec celui de la Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

On n'a cessé, monsieur l'Orateur, de nous redire que le seul salut pour le Canada est de développer ses industries; qu'il nous faut plus de manufactures; des employés en plus grand nombre; qu'alors ce serait la prospérité pour nos cultivateurs et pour qui que ce soit. Voilà

[L'hon. J. H. King.]

ce que l'on nous a chanté continuellement. Eh! bien, la convention de commerce avec l'Australie ne peut être condamnée à ce point de vue. Nous savons qu'elle a donné un vif essor à deux ou trois de nos industries fondamentales. L'une d'elles est la fabrication du papier. Je ne citerai pas ce qui a eu lieu en Colombie-Anglaise. J'ai devant moi la réponse suivante du président d'une importante compagnie de papier de cette province, à des demandes que j'ai posées:

Nous employons 3,450 hommes qui dépendent directement de cette usine. Lorsque nos agrandissements seront terminés, ce nombre sera porté à 5,000. Notre bordereau de paye actuel est de 2 millions par année. Le nouveau sera de \$620,000 de plus. Ces deux montants ne comprennent pas les travaux des bûcherons. L'emploi est constant.

Et ce n'est là qu'une compagnie entre autres. A quelques milles de Vancouver, depuis que la convention a été mise en vigueur, une maison, qui était auparavant dans des embarras financiers, s'est réorganisée, a payé ses créanciers, et est maintenant en état de poursuivre ses affaires. On m'apprend qu'aux portes même de New-Westminster une grande usine de papier va bientôt être érigée. On est à construire, à une dizaine de milles d'Ottawa, l'une des plus considérables fabriques de papier de l'univers. Le ministre des terres et des mines de l'Ontario nous a dit il y a quelques jours que lui-même et son gouvernement, —il s'est attribué ce mérite,—avaient agi de telle sorte que 38 ou 40 millions allaient être affectés à une nouvelle exploitation de papier dans l'Ontario. Si les déclarations de nos amis les conservateurs sont bien fondées pourquoi ne pas laisser en vigueur durant un an sans la critiquer cette convention entre deux nations sœurs. Le Gouvernement et le peuple canadiens ont parfaitement le droit suivant moi de réclamer cette trêve.

Mais nombre d'autres industries, outre celles de la pâte à papier et de papier, sont appelées à bénéficier de cette convention de commerce. J'ai sous la main,—et cela est de nature à éveiller l'intérêt de mes honorables amis des Provinces maritimes,—une dépêche annonçant que l'acier de Sydney est expédié aux antipodes. Voici:

L'acier de Sydney à destination des Antipodes

Un navire arrivera prochainement à Louisbourg afin de prendre une cargaison à destination de l'Australasie.

Une autre cargaison de produits des aciéries de Sydney sera expédiée en Australasie au commencement de février.

Le *Korean Prince* doit arriver à Louisbourg vers le sept février; il prendra à son bord une grande quantité de câbles d'acier, de fil à clôture et d'autres produits sortant des usines de la Besco. Une partie de la cargaison est destinée à l'Australie et le reste sera déchargé dans les ports de la Nouvelle-Zélande.

Le *Korean Prince* sera dans le port de Louisbourg pendant quatre jours environ.